

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-675539

119657

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 6714	Société : R.A.M		
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : NOUR NOUREDDINE			
Date de naissance : 10.6.56			
Adresse : RSB NASSIM BD LA RESISTANCE GH6 IMH 3, APT 5 1er etg DOTHAM MEDIA			
Tél. : 0661335923 Total des frais engagés : 1935,40 DA Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
 Nour NOUREDDINE			
Date de consultation : 07.06.2022			
Nom et prénom du malade : Nour NOUREDDINE Age : 66			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Dermatose			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **07/06/2022** Le : **07/06/2022**

Signature de l'adhérent(e) :

07/06/2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p>DAKIRI CHE ASSIM BEN EL BASRY Ali Dacteur en Pharmacie</p> <p>Boutique Assim Lot 7 ASSIM GH9 Imm 11 Magasin 2 Mchamimdia 20800-Tél : 05 23 32 00 44</p>	07-06-22	335,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

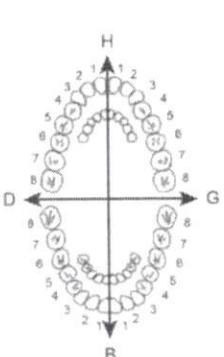
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	07/02/2023	P 345	600,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

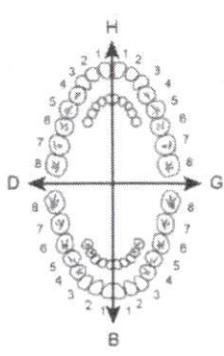
AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU
REVIS

DATE DE
L'EXECUTION

Docteur Abdelilah ABOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitements au Laser

الدكتور عبد الله عبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

والأمراض التناسلية

جراحة الجلد

العلاج بالليزر

Casablanca, le :

الدار البيضاء في 07.06.2023

25.00

betadine 500 ml

Betadine 500 ml

140.00



25.00



29.00

com form stent



161.40

INN Chock am Dos 2 gélules



T-3354 PHARMASIE NASSIM

BEN EL BASRY Ali
Docteur en Pharmacie

Bd. La Résistance Lot 7 ASSIM CH9 Imm 11
Magasin 2 Mohammedia 20300-Tel: 05 23 32 00 44

Abdelilah A.
Spécialiste
Dermatologie - Vén.
Rés. El Majd Imm F Et. 7
Tél: 05 22 50 50 07 - Fax: 05 22 50 50 07

Docteur Abdelilah ABOUR

Spécialiste

Dermatologie - Vénérologie

Chirurgie Dermatologique

Traitements au Laser

الدكتور عبد الله أبور

أخصائي

أمراض الجلد والشعر

والأمراض التنسالية

جراحة الجلد

العلاج بالليزر

Casablanca, le :

27.06.2022

~~Dr ABOUR Vénérologue~~
~~Exercice chirurgical~~
~~Sur anesthésie loc~~
~~Et en anesthésie~~
~~Sur table stér~~
~~Sur table~~
~~Dr ABOUR~~
~~Dr ABOUR~~
~~Dr ABOUR~~

Dr Abdelilah ABOUR
Spécialiste
Dermatologie - Vénérologie
Chirurgie Dermatologique
Résidence EL Majd, Imm. F 2ème Etage Bd. El Qods - INARA I - Ain Chock - Casablanca - Tél.: 05 22 50 68 68 - Fax: 05 22 50 50 07
05 22 50 50 07 - 05 22 50 68 68 - الهاتف: 05 22 50 50 07 - العنوان: شارع القدس الإنارة 1 عين الشق - الدار البيضاء -fax: 05 22 50 50 07

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA22002466

Date de facturation 07 / 06 / 2022

Médecin traitant Dr. ABBOUR

Patient Mr Moureddine NOUR

Demande référence H222AR0978

Demande reçu le 07/06/2022

A Payer	600,00	Dhs
coefficient-P	545	
Mode de règlement	Chèque	

Arrêtée la présente facture à la somme de : SIX CENTS DIRHAMS

Dr. A. RIFKI



ICE 001808260000087 IF 41707227 INPE 91120584 INPE du Laboratoire 093002954



HISTOLABO

Dr Najia BENNANI
Laboratoire d'Anatomie
et de Cytologie Pathologiques

222AK 978

Demande d'examen

De la part du Dr Najia BENNANI

Nom et Prénom du Patient Wafa Noureddine

Date du Prélèvement 37/06/2022 Age 19 ans

Renseignements Cliniques

Per utérus vegetant
→ Quotidien Bleeding
Processus vers hors cycle

Siège du Prélèvement Uterus

Nature de l'acte réalisé Excision chirurgicale

Pour F.C.V et Biopsie endométriale à visée hormonale

Date des Dernières Règles

Thérapeutique Antérieure ou en Cours

Durée du Cycle

WB : AT CD
le 1er juillet
en 2013

Signature et Cachet

Dr. Najia BENNANI
Dermatologue et Vénérologue
222, Av Hassan II - Casablanca - Tél. : 05.22.22.30.44 - Fax : 05.22.20.21.24 - E-mail : histolabo@live.fr

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : 07/06/2022

Notre réf. : H222AR0978

Edité le : 10/06/2022

Prescripteur : Dr. ABBOUR

Âge : 66 ans

Patient(e) : Mr ~~M~~ Moureddine NOUR

Organe : Peau

(ATCD de sarcome de Kaposi en 2013. Tumeur cutanée végétante du Vème orteil D)

COMPTE RENDU ANATOMOPATHOLOGIQUE

Pièce d'exérèse de moins de 1gr comportant un lambeau cutané de 1,2x1x0,5cm centré par une lésion nodulaire brunâtre mesurant 1x0,8x0,5cm avec présence de deux autres fragments cutanés de 0,7x0,2cm et 1,5x0,1cm inclus en totalité.

Une des limites latérales et la limite profonde paraissent économiques.

L'examen microscopique montre un épiderme atrophique ou acanthosique papillomateux et hyper-ortho-kératosique reposant sur un derme comportant des nodules fibro-angiomeux faits de nombreux vaisseaux sanguins séparés par des cellules fusiformes isolées ou groupées en faisceaux et comportant quelques atypies et des mitoses.

Ces vaisseaux sont congestifs tapissés par un endothélium turgescents avec comblement des lumières par places. Ils sont de type capillaire ou veineux et séparés par un tissu conjonctif congestif infiltré de lympho-plasmocytes et de granulocytes avec présence d'extravasation d'hématies, de suffusions hématiques et de sidérophages. Une limite latérale et la limite profonde sont lésionnelles.

Conclusion

- Aspect morphologique en faveur d'un sarcome de Kaposi ;
- Une étude immuno-histochimique peut être effectuée si besoin pour confirmation.

Dr. A. RIFKI

CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ENNAFIS
Dr. Abdelmajid RIFKI
11, Rue Lieutenant Sarge
Tél/LG: 0522 20 23 02 - Casablanca

DEMANDE D'ACCORD PREALABLE

Le ... 07/06/2022

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Matricule : 6714 e-mail : nourredaine.nou@gmail.com Phones : 0661 335923
 Nom et Prénom de l'adhérent : NOUR NOURDAINE
 Nom et Prénom du bénéficiaire :

A REMPLIR PAR LE PRATICIEN

Je soussigné : Dr Abdellah ABOUR
 Estime que l'état de santé de Mlle, Mme, M. est dans un état normal
 Nécessite : Examen chirurgical
 Un acte coté à la nomenclature (préciser le coefficient) K 20

Une hospitalisation de (approximatif)
 A (préciser l'établissement hospitalier)

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Renseignements sur la nature de l'affection et de l'acte thérapeutique (à l'attention du médecin conseil de la MUPRAS) :

Prise en charge pour une lésion sur la tête

Cachet, date et signature du praticien

Dr Abdellah ABOUR
 Spécialiste Venereologie
 Dermatologie - Venereologie
 Rue Allal Ben Abdellah, 49, Casablanca
 Tel: 0522 20 45 45 / Fax: 0522 20 45 45

A REMPLIR PAR LE MEDECIN CONSEIL DE LA MUPRAS

Décision :

N.B. cette demande d'accord préalable doit être adressée, mailée ou faxée à la MUPRAS le premier jour ouvrable. Dans le cas contraire, la MUPRAS se réserve le droit de la rejeter.